

l'apport dont nous ne pouvons nous empêcher de citer les passages suivants :

“ Le bien du service religieux, dit le ministre, appelle de la manière la plus pressante l'attention de Votre Majesté sur la réorganisation des chœurs de musique et psallettes, ou maîtrises d'enfants de chœur, près des églises cathédrales ; l'art musical y est même intéressé..... Si maintenant on compare l'état actuel de l'art-musical avec celui où il était autrefois, on verra combien le rétablissement des chœurs et des maîtrises importe à sa conservation..... La réorganisation de chœurs et maîtrises de musique est le seul moyen de rendre au culte public une partie de sa solennité, et à l'art musical son ancien éclat..... Les maîtrises sont les seules institutions propres à régénérer le chant... Cette réorganisation est depuis longtemps attendue, elle est sollicitée par tous les évêques et par les principaux artistes de Paris et des départements.”

Les événements survenus, depuis cette époque, arrêterent cet élan généreux et entravèrent la restauration projetée. Ce ne fut qu'à la suite des efforts incroyables de M. Choron, qui avait usé à cette œuvre sa vie et sa fortune, que le gouvernement crut devoir tenter une mesure plus efficace, en fondant lui-même, en 1853, une école de musique religieuse, dont il prit la dépense à sa charge, au moins pour une forte partie. La direction en fut confiée à Louis Niedermeyer, artiste d'un incontestable mérite, et qui pour assurer le succès de son œuvre, a fait appel au concours d'éminents professeurs de musique. Cette école a déjà fourni un bon nombre d'élèves distingués, d'un talent réel, qui sont devenus maîtres de chapelle, et tiennent aujourd'hui les orgues, non seulement des paroisses de Paris, mais encore de beaucoup de grandes églises de province. Ils ont contribué à y créer des maîtrises, et l'office divin y est célébré avec une convenance et une dignité auxquelles on applaudit de toute part.

C'est un beau début, sans doute, et un résultat précieux ; mais, qu'il y a loin encore de là à l'ancien état de choses ! Que nous resterait-il à faire maintenant, pour profiter de l'impulsion donnée, pour créer des institutions analogues, non seulement dans nos cathédrales, ce qui est déjà fait en partie, mais encore dans dans toutes nos églises un peu importantes, soit des villes, soit de la campagne ?

Un seul moyen se présente, et chacun le devine : c'est que des leçons de chant bien sérieuses soient données d'abord tant aux petits qu'aux grands séminaires ; c'est ensuite que le jeune clergé surtout au sein duquel figurent déjà un bon nombre d'élèves d'orgue ou d'harmonium, se dévoue, dans la mesure du possible, en réunissant autour de lui, non seulement les enfants doués d'une bonne voix, dont le concours est toujours empressé et si utile pour la variété des effets, mais encore tous les adultes de bonne volonté. Des leçons seraient données à propos, et, à l'aide